



Félicitations pour le choix que vous avez porté sur les armoires EUROSTYLE.

Nous avons fabriqué ces armoires modulaires avec des matériaux de très grande qualité et selon les normes les plus strictes de l'industrie. Ceci permet à FABRITEC de vous offrir une GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS.

TITULAIRE DE LA GARANTIE

La garantie FABRITEC est offerte à l'acheteur initial qui veut en faire un usage domestique et personnel seulement. Cette garantie ne peut être transférée à aucun propriétaire ultérieur.

ÉLÉMENTS GARANTIS

La garantie limitée de 25 ans couvre, à compter de la date d'achat, les éléments énumérés ci-dessous contre tout défaut de matériel et de fabrication dans la mesure où ils sont utilisés dans des conditions normales et bien entretenus :

- Armoire modulaire ;
- Tablettes en verre et mélamine ;
- Charnières, glissières et toute pièce de tiroirs (système de fermeture en douceur exclu) ;
- Pattes ajustables en plastique, acier inoxydable et bois.

Une garantie limitée 5 ans couvre les éléments ci-dessous selon les mêmes conditions :

- Portes et façades de tiroirs ;
- Système de fermeture en douceur pour portes et tiroirs ;
- Coups-de-pied et moulures ;
- Panneaux de finition ;
- Accessoires intérieurs EUROSTYLE.

EN CAS DE DÉFECTUOSITÉ

Tout produit signalé à un détaillant autorisé FABRITEC comme étant défectueux et qui est couvert par la garantie sera réparé ou remplacé par un produit de valeur égale à la discrétion de FABRITEC si cette dernière juge que l'état du produit est le résultat d'un défaut de matériel ou de fabrication. FABRITEC s'engage à réparer ou à remplacer les modules, les portes, les mécanismes et les éléments conformément aux conditions et aux restrictions suivantes.

La réparation ou le remplacement de tout produit défectueux couvert par cette garantie est assujéti à la disponibilité du produit ou du type de construction particulier au moment de la réclamation. Si une réclamation sur un produit sous garantie FABRITEC est discontinuée ou dont la production est suspendue, FABRITEC se réserve le droit d'honorer la présente garantie de diverses façons :

- (1) Le remplacement dudit morceau défectueux par une nouvelle pièce d'un modèle équivalent ou semblable ;
- (2) Le remplacement, dans l'application résidentielle, dudit morceau défectueux par toute autre pièce afin d'atteindre une uniformité en apparence avec un produit similaire ou comparable au produit acheté originalement. Si le morceau ou la pièce est remplacée, FABRITEC ne garantit pas que le fini de ladite pièce soit en apparence exactement le même en comparaison du produit original. Ces variations ou changements peuvent se produire puisque le bois est une ressource naturelle et qu'il change avec l'âge, ce qui affecte le grain et la couleur du bois.

• EXCLUSIONS

- La garantie ne s'applique pas si l'entretien des armoires est effectué avec des produits nettoyants non adaptés à leurs matériaux de finition. Le client doit suivre les directives données dans la section Entretien des produits EUROSTYLE.
- La garantie ne s'applique pas si le produit a été déplacé de son emplacement initial, modifié ou réparé par une personne autre qu'un professionnel certifié et accrédité par les détaillants autorisés FABRITEC.
- Cette garantie ne s'applique pas en cas d'installation incorrecte, de bris ou de dommage causé par l'eau, découlant d'une faute, d'une négligence, d'un mauvais usage, d'un usage commercial, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise application, de l'altération ou de la modification du produit, de corrosion naturelle ou chimique, d'un incendie, de catastrophes naturelles ou de tout autre accident.
- Cette garantie ne couvre pas la décoloration causée par le soleil, une ventilation insuffisante ou une température excessive. Tous les produits en bois sont sujets à la rétraction ou à la dilatation que peuvent causer des changements dans le taux d'humidité. FABRITEC ne peut être tenue responsable des réclamations jugées comme étant le résultat de changements atmosphériques normaux tels que l'expansion et la contraction normale des joints, l'apparition d'une fine

ligne blanche causée par la contraction d'un panneau fini, etc. La garantie ne s'applique pas si le taux d'humidité n'est pas contrôlé. Le taux normal d'humidité d'une maison se situe entre 20% et 50 %.

PARTICULARITÉS

- Les portes en bois sont fabriquées à partir d'une ressource naturelle particulière à chaque essence d'arbre. FABRITEC ne peut être tenue responsable des variations dans le grain du bois, des nuances de couleurs du bois utilisé ou des légères différences de couleur ou de texture. Tous les bois prennent une couleur plus foncée avec le temps. Ces changements de couleurs sont plus fréquents avec les bois de couleur claire. La couleur peut aussi changer du fait du type d'éclairage utilisé dans la pièce ou de la réflexion de la couleur des objets environnants tels que les comptoirs, les murs, les planchers ou autres. Conséquemment à toutes ces circonstances, ces variations ne constituent pas un défaut de matériel ou de fabrication.

La présente garantie constitue la garantie exclusive, expresse ou implicite offerte par FABRITEC et le recours exclusif du client, qu'il soit fondé sur la garantie, un contrat ou une négligence, ne peut pas toucher la présente garantie. En aucun cas, FABRITEC ne peut être tenue responsable de dommages indirects ou particuliers, de dépenses ou de pertes liés à l'utilisation ou à la défaillance des produits, peu importe la cause. La responsabilité de FABRITEC ne dépassera en aucun cas le prix d'achat du produit fourni. FABRITEC n'est pas responsable des blessures corporelles ou du décès d'une personne, des dommages directs, particuliers ou indirects, de la perte de temps ou de profit, des désagréments, des frais accessoires, des coûts de main-d'œuvre ou de matériel ou tout autre coût découlant de l'utilisation du produit ou de l'équipement lié à l'application de la présente garantie ou découlant de l'enlèvement ou du remplacement de tout produit, élément ou pièce couverte par la présente garantie. La responsabilité de FABRITEC se limite à la valeur du produit défectueux. La garantie FABRITEC inclut la réparation ou le remplacement du matériel défectueux mais exclut les coûts de main-d'œuvre.

Aucun distributeur, détaillant autorisé FABRITEC ou autre personne n'a reçu l'autorisation de faire une confirmation, une représentation ou d'offrir une garantie autre que ce que stipule la présente garantie. Toute confirmation, représentation ou garantie autre que celle mentionnée dans le présent document ne peut avoir force exécutoire auprès de FABRITEC ou de toute autre personne.

FABRITEC se réserve le droit de modifier la présente garantie en tout temps. Toutefois, ces modifications ne touchent pas les conditions de garantie offertes au moment de la vente des produits.

La présente entente est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et au Canada et y est assujéti, à moins de stipulation écrite contraire par FABRITEC et le client.

Aucune portion de cette garantie ne peut être contestée ou invalidée. Quelques portions peuvent être traitées indépendamment mais le contenu demeure le même et sa validité demeure inchangée.

Dans le cas où le remplacement ou la réparation se fait dans la période de garantie, la date originale d'achat prévaut et est la date de départ de la garantie. La réparation ou le remplacement ne prolonge aucunement la période de garantie originale.

Dans le cas d'un différend entre deux parties ou plus, les parties doivent en toute bonne foi essayer de résoudre le litige. Dans le cas où les parties sont incapables d'en venir à une entente raisonnable, le dossier sera remis à un médiateur si les deux parties sont en accord et ont signé le document à cet effet. Si les parties sont opposées à la conciliation par un médiateur ou si la médiation n'est pas concluante, la cause sera jugée selon la Loi.

Prière de conserver cette section et votre preuve d'achat.

FABRITEC LTÉE

80, boulevard de l'Aéroport, Bromont (Québec) J2L 1S9

Tél. : 1 800 567-3227